

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MANCHE
COMMUNE DE ROMAGNY FONTENAY

Nombre de
membres

Séance du 02 Septembre 2016

En exercice : 26

Présents : André BOUILLAUT, Charline DESLANDES, Joseph PERRIER, Serge DESLANDES, Serge DESGUE, Marie Madeleine CHEMIN, Rémy PINSON, Annick CHAREYRE, Thierry ARMAND, Jérôme BOUTELOUP, Michel BRETONNIER, Stéphanie GASSION, Régis GAUCHER, Christelle GONTIER, Jean Louis HERBERT, Franck HESLOUIS, Thierry LAURENCEAU, Marie Josèphe LEBASCLE, Francis LECHAPLAIN, Sylvie LEFRANCOIS, Anita LEROY, Yvon LOYAUD.

Présents : 22

Représentés : 3

Absent : 1

Représentés :

- Marie BAUGE représentée par Annick CHAREYRE
- Jean-Luc DUDOIGT représenté par André BOUILLAUT
- Maurice LAIR représenté par Serge DESGUE.

Absents excusés : Sylvain GAUTIER

Secrétaire de séance : Anita LEROY

I) Lecture du Procès-Verbal du 30 Juin 2016

Lecture du Procès-verbal de la séance du 30 juin 2016 par la secrétaire.
Aucune observation sur le Procès-verbal.

Le procès-verbal du 30 Juin 2016 a été adopté à l'unanimité

II) Trésorerie : demande d'admission en non-valeur pour des cantines de 2014

Le comptable du trésor public a informé que tous les moyens ont été mis en œuvre pour recouvrer la somme de 192,40 euros à l'encontre de Mme LEBARBEY Véronique pour une dette de cantine pour l'enfant LANGLOIS Marie.

Compte tenu de la situation de la débitrice, le comptable demande l'autorisation de passer en non-valeur cette somme.

Le conseil municipal a accepté à l'unanimité

III) Assainissement : Décision modificative pour les amortissements

Les biens en assainissement doivent être amortis tous les ans. Des biens n'ayant pas été pris en compte dans les amortissements 2015 et 2016, il convient de régulariser la situation.

Les crédits n'étant pas suffisants, une décision modificative doit être prise. Le montant de la régularisation s'élève à 36 180,62€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative pour un montant de 36000€.

IV) Délibération sur les transferts de bien

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser les maires délégués à signer tous les actes pour le transfert des biens des communes de Romagny et de Fontenay à la commune de Romagny Fontenay depuis le 1^{er} janvier 2016

Le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de Maître Charles LE BESNERAIS 50140 Mortain-Bocage pour réaliser cet acte pour un montant de 632.24€ HT soit 758.69€ TTC

V) Devis pour le commerce de Fontenay

La commune a décidé de construire un studio pour le commerce multi services.

Un architecte est nécessaire pour la réalisation du projet.

Un devis de maîtrise d'œuvre pour la création de ce studio a été demandé par Mme DESLANDES à l'entreprise Equilibre de 50600 Saint Hilaire du Harcouët pour un montant de 7 920.00€ HT soit 9 504.00€ TTC

Lors du débat M LAURENCEAU trouve que le montant est élevé. Il propose que l'architecte ne face que les plans et que le suivi de chantier soit fait par les élus.

Après réflexion, il est demandé de tenter de faire réduire le montant de la prestation, néanmoins l'idée du suivi de chantier par les élus serait risquée compte tenu de la règle « juge et partie » (ex : si l'entreprise PINSON était attributaire d'un lot).

VI) Délibération La Poste : convention d'aide à la dénomination et à la numérotation des voies et hameaux

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention de la Poste concernant l'aide pour la dénomination et la numérotation des voies et des hameaux de la Commune dont la date d'effet est du 10 août 2016 au 31 août 2017 et tous les documents y afférents.

Le conseil a accepté que la convention soit passée avec La Poste à 24 voix pour et 1 contre.

VII) Indemnité de gardiennage Eglise

Une indemnité gardiennage pour l'église de Romagny et de Fontenay ainsi que l'indemnité de sonneur de cloches est versée chaque année.

La somme s'élève à 239.10 € pour l'indemnité de gardiennage pour les deux églises de Romagny et de Fontenay. Une indemnité au sonneur de cloches était attribuée par l'ex commune de Fontenay d'un montant de 224€. Le Conseil décide de la maintenir

Le conseil municipal a accepté que ces sommes soient attribuées à l'unanimité.

VIII Concours Gastronomique

Le concours gastronomique se tiendra le 03 octobre 2016. Environ 80 invitations sont distribuées.

Le Maire remercie tous les élus qui participent à l'élaboration de cette journée

IX Repas des Cheveux blancs du 16 Octobre 2016 : distribution des invitations

X Questions diverses

- Rentrée scolaire : La 6^{ème} Classe a été fermée, due à la réduction des effectifs. L'effectif à la rentrée a été de 125 élèves.

Marion CLERET a été remplacée par Anita VAUGEOIS (garderie plus surveillance du midi)

- Différents travaux ont été réalisés avant la rentrée : les radiateurs, l'alarme incendie et les anti-pinces doigts. Le matériel informatique demandé a été livré par la communauté de communes. M le maire ajoute que la compétence scolaire va revenir aux communes au 1^{er} Janvier 2017.
- Projet Champ Saint Denis. Les travaux vont commencer début Octobre 2016. Un rendez-vous avec France télécom est prévu mercredi prochain.
- Eau pluviale terrain de foot. Le propriétaire privé donne l'autorisation de passer sur sa parcelle.
- Vestiaire foot : Une visite de contrôle des lieux a été effectuée par les adjoints, les sanitaires sont en très mauvais état. Une étude est en cours pour une réfection des lieux.
- Lecture de la lettre du Préfet concernant la fusion des Communautés de Communes
- Courrier chambre d'agriculture pour changement d'adresse
- Réunion FREDON, frelon asiatique
- Avis de naissance Martin GAUTIER et Cloé ESNOUF
-

Dates à retenir

- Conférence de Presse Viking 14-09-2016
- Prochaine réunion de conseil le 29-09-2016
- Vide grenier le 02-10-2016
- Concours gastronomique le 03-10-2016

Fait en Mairie à ROMAGNY FONTENAY,
Le 20 Septembre 2016

Le Maire,

André BOUILLAULT

